

SC

08

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

de l'AISNE

ARRONDISSEMENT

de LAON

CANTON

de CHAUNY

COMMUNE

de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 9 novembre 2017

L'an deux mille dix sept, le 9 novembre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 25 octobre 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **33**
 Nombre de conseillers en exercice : **33**

Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGHE
 Charline LEROY
 Catherine GAUDEFROY
 Alban DELFORGE
 Jean-Pierre CAZE
 Nabil AÏDI
 Nicole VENNEMAN
 Michel KRIF
 Françoise LACAÏLLE
 Didier DEJOYE
 Josiane GUFFROY
 Marie-Annick BLITTE

Cécile GAVEL
 Catherine LEFEVRE
 Florence PLATEAUX
 Carole BARTHELEMY
 David TELATYNSKI
 Robert GERARD
 Brigitte FIAN
 José BEAURAIN
 Francis HEREDIA
 Mario LIRUSSI
 Sylvia AGATI-RAGAZZINI

Mandat de procuration : M. NIHOARN à M. LIEFHOOGHE ; M. VALLERAND à M. CAZE ; M. LAPERSONNE à M. KRIF ; M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme REES à Mme GAUDEFROY.

Absents : Mmes PHOYU, DEFRUIT, GRAVIER, M. BRUNEAUX

Secrétaire de séance : M. DEJOYE

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
 Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
 M. LAURENT Jean-Pierre, Directeur des Services Techniques
 Mme FRANCOIS Isabelle, Rédacteur Principal 1^{ère} classe

Membres présents..... 24
 Absents ayant donné mandat de procuration..... 05
 Absents.....04
 Votants.....29

Délibération 2017 - 190

08 – DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE EN CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

Compte tenu de la nature et du niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'école municipale de musique à l'action éducative et culturelle locale, il est proposé de solliciter le classement de l'école municipale de musique en conservatoire à rayonnement communal.

En effet, l'école municipale de musique connaît une évolution constante de ses activités (ensembles divers, auditions, concerts, master-class) et est impliquée dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques depuis plusieurs années.

La demande est à présenter auprès du ministère de la Culture.

Ce label de qualité décerné par l'Etat n'implique pas de contraintes financières mais correspond à un classement de cet établissement.

Il est rappelé qu'une précédente demande du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013 n'avait pas abouti en raison du nombre insuffisant de professeurs diplômés.

Vu l'avis favorable de la commission Culture et de la commission finances-numérique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande auprès du Ministère de la Culture, le classement de l'Ecole Municipale de Musique en Conservatoire à rayonnement communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 15/11/2017
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,



Agnès LAPEYRIE.



Pour extrait conforme,
Affiché le 16 novembre 2017

Le Maire,

Marcel LALONDE.